

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 98

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190114

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Arbre de Noël 2019 pour les enfants du personnel - Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

<p>Politique : <i>Notre engagement, un service public de qualité</i></p> <p>Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux</p> <p>Direction en charge : Ressources Humaines</p> <p>Objet : Arbre de Noël 2019 pour les enfants du personnel - Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole - Approbation.</p>	<p>Délibération n° : 98</p> <p>Dossier : 190114</p>
--	---

□ Rappel et Références :

La Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole organisent chaque année un arbre de Noël destiné aux enfants de leur personnel. Cette manifestation est gérée en régie par chacune des deux collectivités, via leur direction des ressources humaines. Ce choix organisationnel a été privilégié à Saint-Étienne Métropole dès la création de l'EPCI, tandis que la Ville de Saint-Étienne a repris la gestion directe de cet événement en 2017 dans le cadre de la mise en place de l'unité des œuvres sociales « Pass Agents ».

□ Motivation et Opportunité :

Dans l'optique de proposer au personnel une prestation de qualité, tout en rationalisant les achats, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes afin de conclure avec le même prestataire un marché avec chaque membre du groupement. Les enfants du personnel des autres communes de la Métropole sont également invités.

Ce prestataire sera en charge de l'organisation de l'arbre de Noël des deux collectivités avec notamment :

- spectacle de Noël et prestations annexes (sécurité, mise en place, nettoyage...)
- animations diverses (maquillage, photos...)
- location de salle
- restauration (buffet, boissons...)
- fourniture de sachets de confiseries...

□ Contenu :

La Ville de Saint-Étienne est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes. Elle est chargée, à ce titre, d'organiser l'ensemble des opérations de procédures du marché public faisant l'objet du groupement de commandes.

Elle s'engage à signer, notifier et exécuter le contrat pour l'ensemble des membres du groupement avec le prestataire sélectionné.

Elle sollicitera le remboursement à Saint-Etienne Métropole par l'émission d'un titre de recettes accompagné de son justificatif. Le remboursement se fera au prorata du nombre de participants relevant de Saint-Etienne Métropole et des communes de la Métropole de Saint-Etienne hors la Ville de Saint-Etienne.

Au regard du montant prévisionnel de la prestation, le marché sera conclu via une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 (soit l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique).

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Étienne

□ Point Financier :

- Coût total investissement TTC : dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :
Dépenses : 24 000€
Recettes (SEM) : 9 000€

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	15 000€					SEM 9000€
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de groupement de commande entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole pour l'organisation de l'arbre de Noël pour les enfants du personnel,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

<p>Décision : Proposition adoptée</p> <p>Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)</p>	<p>Imputation budgétaire</p> <p>Dépenses : BP 2019 - chapitre 011 - article 61 88</p> <p>Recettes : BP 2019 - chapitre 70 - article 70 876</p>
	<p>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</p> <p>Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY</p>